

Direction des transports terrestres

**Décision du 1^{er} décembre 2004 portant modification
de la délégation de signature**
NOR : *EQUT0410437S*

(ARTT)

Le chef du service navigation de la Seine,
Vu le décret n° 84-972 du 26 avril 1984 relatif aux congés annuels des fonctionnaires de l'État ;
Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
Vu l'arrêté du 2 mai 2002 autorisant en application de l'article 6 du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires des dérogations au contingent mensuel d'heures supplémentaires pour les agents du ministère de l'équipement, des transports et du logement exerçant certaines fonctions ;
Vu le décret n° 2002-259 du 22 février 2002 portant dérogation aux garanties minimales de durée du travail et de repos applicables à certaines catégories de personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 8 janvier 2002 relatif à l'aménagement et à l'organisation du temps de travail des personnels travaillant selon des cycles hebdomadaires et non hebdomadaires, en application du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État ;
Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2003, nommant Mme Bacot (Marie-Anne), administrateur civil, chef du service navigation de la Seine ;
Vu le règlement intérieur du service navigation de la Seine, notamment ses articles 4.3.1., 7 et 9.3. ;
Vu le calendrier annuel des chômages.
Sur proposition de la secrétaire générale, affaires générales du service navigation de la Seine,
Décide :
La décision de délégation de signature du 27 avril 2004, relative à la réglementation de l'ARTT est modifiée, en son annexe 2, comme suit :
Le nom de M. Sébastien (Charly) est remplacé par celui de M. Gaber (Jean), ITPE, adjoint au chef de l'arrondissement Boucles de Seine.
La décision de délégation de signature du 27/04/2004, relative à la réglementation de l'ARTT est modifiée, en son annexe 3, comme suit :

Service technique de la voie d'eau

Le nom de M. Feuilloley (Denis) est remplacé par celui de M. Arnold (Frédéric).

Arrondissement Seine Amont
Subdivision de Sens

Le nom de M. Roger (Patrick) est remplacé par celui de M. Feroux (Thierry), ITPE, chef de la subdivision de Sens.

Arrondissement Boucles de Seine

Le nom de M. Sébastien (Charly) est remplacé par celui de M. Gaber (Jean), ITPE, adjoint au chef de l'arrondissement Boucles de Seine.

Arrondissement Champagne

Le nom de M. Barascoul (Georges) est remplacé par celui de Mme Delaunois (Jeanine).

M.-A. Bacot